

Conseil communal de Lausanne

Rapport de commission n° 28

du Conseil communal chargée d'examiner le rapport-préavis n° 2020/33

Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public.

Postulat de Monsieur Vincent Rossi et Consorts « des pauses dans l'affichage publicitaires à Lausanne »

Postulat Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne »

Postulat de Valéry Baud « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public »

Participants

Présidence/rapporteur	Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste
Membres présents	Didier Lambert Jean-Marie Chautems Arnaud Thiéry Françoise Piron Antoine Piguet Valéry Beaud Ilias Panchard Céline Misiego M ^{me} Graziella SCHALLER Jean-Luc Masson	Socialiste Socialiste Socialiste PLR PLR les Verts Les Verts Ensemble à gauche Le Centre UDC
Membre absent	Georges-André Clerc	Libéral conservateur
Représentant de la Municipalité	Florence Germond Directrice finances et mobilité	
Membres de l'Administration	Cédric Desmet chef de la division Supports Opérationnels Ludovic Saulet Administration routes et mobilité	
Notes de séance	Monsieur Ludovic Saulet a pris les notes de séances et la rapportrice en particulier le remercie vivement pour son excellent travail.	

Lieu, date, horaire Salle 2-3, pl. Chauderon 9, niveau R, le 26 janvier à 8h30

Discussion générale

Conseil communal de Lausanne

Madame La Présidente ouvre la séance et annonce l'absence de dernière minute de Monsieur Rossi postulant qui est remplacé par Monsieur Panchard.

Madame La Municipale Florence Germond présente les collaborateurs qui l'accompagnent Monsieur Desmet chef de la division Supports Opérationnels du Service des routes et de la mobilité et Monsieur Saulet en charge des notes de séance.

Madame La Présidente ouvre la discussion générale :

Un commissaire remercie la Municipalité pour ses réponses, toutefois elle estime que rien n'est précisé sur un éventuel calendrier de mise en œuvre ou de nouvelles mesures lors des discussions de renouvellement de la convention en 2025.

Un autre commissaire est déçu car le cadre légal offre à la ville très peu de marge de manœuvre. Il souligne que des efforts ont été réalisés sur les thématiques sexistes, racistes ou encore relatives aux microcrédits, il souhaite que la Municipalité aille plus loin pour réduire l'affichage publicitaire, il souligne que des efforts auraient pu être consentis sur les palissades des grands chantiers, par ailleurs la Municipalité aurait pu communiquer davantage envers les riverains.

Madame la Municipale explique que le délai pris pour rendre ce rapport préavis est dû par le fait que la Municipalité a voulu explorer toutes les solutions possibles vis-à-vis des bases légales cantonales et fédérales. Actuellement à l'exception des affiches à caractère raciste ou sexiste, l'opposition à d'autres contenus s'heurterait à la liberté économique. Elle souligne que la ville a déjà supprimé une centaine d'affiches, afin d'améliorer la sécurité routière. Concernant le renouvellement de la concession qui se déroulera en 2025 et l'idée d'avoir une période de « pages blanches », sans changement de prestataire il faudrait l'imposer car il n'y aurait pas de pause dans l'activité.

Elle souligne également que la Municipalité va dans le sens du postulat de Monsieur Baud à savoir un milieu urbain et des chantiers plus conviviaux, elle précise que les échanges entre la Ville et le Canton sont réguliers, concernant la commission consultative cette dernière avait pour mandat de définir les critères et que ceux-ci sont maintenant définis précisément. En novembre 2020, le Canton a mis en place une commission chargée de statuer sur les publicités sexistes suite à l'interdiction de ces dernières sur le domaine public cantonal.

Un commissaire souhaite savoir quelles sont les exemples concrets de mesures prises par la ville. Il aborde également le thème des publicités éclairées, une réflexion sur leur nécessité devrait être envisagée compte tenu de leur consommation d'énergie.

Madame la Municipale confirme que la ville est très attentive à ce type de publicité qu'elle considère comme très nuisible, la volonté de la Municipalité est de s'opposer à ce type de d'affichage, il y a à Lausanne 442 panneaux éclairés et 2200 panneaux non-éclairés, ces chiffres n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. La SGA a fait une demande d'implantation de panneaux numériques mais la Municipalité n'est pas entrée en matière. Concernant les 2200 affiches classiques ce total englobe également celle à but non commercial comme par exemple les affiches culturelles, sur la sécurité routière ou autres.

Suite à une question d'un commissaire Madame la Municipale déclare que l'affichage numérique est très intrusif lorsqu'il est déployé dans l'espace public.

Madame la Municipale répond que les négociations débiteront en 2023 pour un renouvellement en 2025. Concernant la semaine sans affichage cela inciterait le concessionnaire à demander un dédommagement de la Ville pour la semaine sans affichage. Plus de la moitié de l'affichage étant non commercial cette solution aurait un impact très négatif sur l'affichage des événements planifiés par la Ville.

Un des postulants précise qu'il acceptera la réponse Municipale à son postulat concernant les grands chantiers et souligne la volonté incitative et les intentions de la Municipalité et espère que cela se perpétuera notamment dans les relations avec les principaux maîtres d'ouvrage sur le territoire lausannois.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de voter les trois conclusions du rapport-préavis N° 2020/33

Conseil communal de Lausanne

Vote sur réponse aux trois postulats du rapport-préavis :

Vote pour le Postulat de Monsieur Vincent Rossi « des pauses dans l’affichage publicitaire à Lausanne »

Oui : 8 Voix

Non : 0 Voix

Absention : 3 voix

Vote pour Postulat de Madame Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne »

Oui : 8 voix

Non : 0 Voix

Abstention : 3 voix

Vote pour le Postulat de Monsieur Valéry Baud « Grands chantiers : de l’art, de la couleur et une ouverture de l’espace public

Oui : 10 voix

Non : 0 Voix

Abstention : 1 voix

La présidente remercie les membres de leur participation. La séance est levée à 9h30

Lausanne, le 24 mars 2021


La rapportrice Muriel Chenu